



Ecole maternelle
9 rue de Château-Jouan 37320 Truyes
Tel/Fax: 02 47 43 46 86
ecm-truyes@ac-orleans-tours.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 NOVEMBRE 2015

Présents :

Municipalité : M Birocheau, Mme Guérineau
Enseignantes : Mmes Cassabé, Caillaud, Cheminant, (MS-GS)

Mmes Richard-Fénéant, Feugère(PS), Mme Vignol (RASED)

Représentants titulaires des parents d'élèves : Mmes Berthot, Greiner, Loubière, M Berrima (titulaires), Mme Faussabry et M Lambert (suppléants)

ATSEM : Mmes Besnier, Michardière,

Invités : Mme Bouvet (Directrice adjointe Alsh, M Petittedmange (Directeur ALSH)

Excusés : Mr De Colbert, (Maire), Mme Delafont (IEN), JY Meunier (DDEN) , Mme Dauphin (ATSEM).

La séance débute à 18h10.

Secrétaire de séance : Sylvie Cheminant

1-Présentation des membres du conseil.

Un tour de table est fait. Tous les membres du conseil se présentent et signent la feuille de présence. La directrice lit le texte concernant les prérogatives du conseil d'école et en précise les modalités de fonctionnement.

Les résultats des élections sont annoncés. Les votes par correspondance sont très importants. Cette année encore les votes avaient lieu à l'école élémentaire pour éviter la tenue de 2 bureaux de vote. (57% de participation, en hausse par rapport à 2014/2015)

Elus : titulaires suppléants

Aubrey Aurélie	David Lambert
Greiner Caroline	Loubiere Solène
Berrima Adel	Faussabry A. Sophie
Berthot Irène	Baïsson Angélique

2- Approbation du procès verbal du 3ème conseil d'école 2014/2015

Le PV est lu et approuvé .

3- Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école

Cf règlement adopté à l'unanimité

4- Bilan de la rentrée scolaire, organisation pédagogique de l'école, rythmes scolaires.

Présentation de l'équipe et répartitions

La rentrée préparée depuis mai pour les PS a été renouvelée

La répartition des 105 élèves est la suivante :

petite section : 27 (Madame Richard-Feneant/Mme Feugère le vendredi, Atsem : Mme Besnier)

Moyenne et grande section : 26 (Madame Cassabé, Atsem : Mme Michardière tous les matins)

Moyenne et grande section : 26 (Madame Cheminant, Atsem : Mme Casamitjana en remplacement de Madame Rochard tous les matins)

moyenne et grande section : 26 (Mme Caillaud/Mme Feugère le jeudi, Atsem : Mme Dauphin tous les matins)

Les ATSEM se répartissent sur les classes de MS/GS, de façon équitable l'après midi, en raison du demi-poste. Les difficultés inhérentes au demi-poste demeurent.

La directrice est déchargée le vendredi.

Nouvelle organisation, horaires et rythmes scolaires

Cette année les horaires ont été modifiés et sont les suivants :

Lundi mardi jeudi vendredi : 8h30/11h30 - 13h20/15h35

Mercredi : 9h/12h

Les récréations se déroulent de 10h à 10h30 (10h30 à 11h le mercredi) et dans l'après midi, uniquement en fonction des besoins des enfants. Deux enseignantes minimum, sont en permanence dans la cour pour en assurer la surveillance et prodiguer les soins éventuels. Il est rappelé que les élèves ne peuvent entrer seuls dans les couloirs ou dans les classes durant ce temps de récréation.

Ces nouveaux horaires ont été mis en place pour améliorer la qualité de la pause méridienne et le repas se déroule dans de meilleures conditions puisqu'un service réservé aux élèves de maternelle a été mis en place. Une ATSEM fait part du bilan satisfaisant concernant les meilleures conditions de repas mais note, qu'il faut rester vigilant face aux horaires pour ne pas gêner le déroulement du deuxième service.

Mme Berthot fait une remarque sur la taille du mobilier pour les élèves de maternelle. M le responsable de la commission scolaire répond que le mobilier a été remplacé il y a peu de temps et est aux normes pour les enfants de cet âge.

Mme Berthot demande si une évaluation de l'application des nouveaux horaires est prévue. La directrice répond que cela peut être envisagé.

Ce changement permet par ailleurs aux PS d'aller se reposer une demi-heure plus tôt, réservant ainsi un temps de travail en classe plus important à leur réveil.

L'équipe de restauration est vivement remerciée de sa collaboration au service des enfants.

Pour répondre à une question soulevée par les parents, un moment de repos a été instauré pour tous les MS cette année, dans le cadre des APC et à l'essai. Ce temps n'était pas satisfaisant ; l'espace de la salle de motricité étant trop vaste et la luminosité trop vive, les enseignantes ont adapté ce temps dans leur classe pour aider les enfants à mesurer leurs besoins physiologiques de sommeil. Pour les enfants qui en auraient le plus besoin, quelques places sont parfois disponibles dans le dortoir. Un temps calme dans les classes est instauré pour tous, au retour de la récréation.

5 Modification et Vote du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur doit être modifié cette année pour prendre en compte la nouvelle organisation de la journée scolaire. Il est voté à l'unanimité des voix. Il sera affiché à l'école et diffusé dans les cahiers de liaison. Chaque personne fréquentant l'établissement s'engage à le respecter.

Charte sur la laïcité.

La charte sur la laïcité, affichée à l'école est présentée et son respect par tous les acteurs fréquentant l'école est rappelé.

6 Relations avec les familles

Les enseignants et les parents peuvent se rencontrer plusieurs fois durant l'année scolaire. Une réunion générale de rentrée a été organisée en septembre. De même dans chaque classe, une réunion d'information a été proposée aux familles.

D'autres réunions pourront être prévues dans chaque classe.

Bien entendu, ces réunions sont complémentaires aux rendez-vous individuels qui se déroulent à la demande des parents ou des enseignantes, dès qu'un besoin s'en fait sentir.

Il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à s'adresser rapidement à la maîtresse dès qu'une question est préoccupante. Il est par ailleurs important de rappeler régulièrement aux enfants qu'ils doivent toujours venir trouver les adultes de l'école, dès qu'ils se trouvent dans une situation difficile. (chute, violences, bousculades ou tout autre ennui ...). Savoir se défendre ne veut pas dire répondre à l'identique mais trouver les moyens de faire cesser une situation dérangeante.

7 Présentation du RASED

Madame Vignol présente les membres du réseau d'aide (12 écoles) et informe qu'elle est en formation G (maîtresse rééducatrice) cette année. Madame Corbel assure les fonctions de maîtresse E (aide pédagogique) et Mme Nachez celles de psychologue scolaire.

Le réseau intervient pour aider les enfants qui auraient des besoins particuliers d'ordre pédagogique (peu en maternelle) ou pour des enfants qui rencontreraient des difficultés à devenir élève.

Deux niveaux d'aide existent : une aide individuelle ou en petit groupe et un travail de prévention. Ce dernier a commencé avec les classes de PS et MS.

Madame Vignol rappelle que les parents peuvent à tout moment faire appel à Madame Nachez pour s'entretenir avec elle.

8 Organisation des APC (Sophie Caillaud)

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) se déroulent les lundis, mardis ou jeudis de 15h35 à 16h10 pour les élèves de MS ou GS à la demande des enseignantes.

Ces activités s'adresseront en tout petit groupe, à certains élèves, repérés par leur enseignantes pour une aide ciblée ou à tous les enfants pour des projets particuliers. (Pour la période à venir, des ateliers de graphisme et motricité seront mis en place pour les enfants de GS qui manquent encore d'aisance, des ateliers de jeux de société et jeux de règles et des ateliers d'informatique)

Mme Bouvet demande s'il est possible de remettre en place le même système de liste que l'an passé pour les élèves inscrits aux APC; ce sera fait.

Concernant les PS, une aide à la prise des repas et à l'acquisition de l'autonomie a été préparée dès la rentrée de septembre pour tous les enfants, durant 3 semaines.

9- Présentation du bilan annuel de l'association USEP.

Une assemblée générale a eu lieu en octobre à l'école pour une présentation plus détaillée du bilan.

Mme Cassabé présente le bilan financier annuel de l'association USEP de l'école maternelle

Le budget est excédentaire. Cet excédent est le résultat d'une volonté de provisionner les projets de cette année. Le budget est adopté à l'unanimité.

Il est disponible à l'école.

10 Actions et projets pour l'année scolaire en cours

Concernant les projets de l'année, un projet commun avec l'école élémentaire sur la découverte du cirque est en cours d'écriture. Il permettra à tous les enfants, après accord de l'inspection académique de découvrir les arts du cirque.

En maternelle, cela répond aux compétences attendues des nouveaux programmes, « pratiquer quelques activités relevant des arts du cirque »

Une intervenante travaillera avec les élèves durant les dernières périodes de l'année et le fruit des acquisitions pourra permettre d'offrir une représentation publique lors de la fête des écoles.

Pour la classe de MS-GS de Madame Cassabé, une sortie au marché se fera jeudi 12 novembre, dans le cadre d'un projet sur l'alimentation.

Comme les années précédentes, l'école participera à différentes manifestations organisées par l'USEP dont les dates et les lieux ne sont pas encore connus et à « Maternelle au cinéma ».

Les enfants se rendent à la bibliothèque le mercredi une fois par mois, accompagnés de parents volontaires (rotation des classes chaque semaine).

La fête de l'école aura lieu le 25 juin 2016

Les Relais des Assistantes Maternelles a repris ses activités au sein de l'école maternelle chaque premier vendredi du mois pour des activités motrices. Il sera nécessaire de réactualiser la convention.

11. Fonctionnement de l'ALSH

Afin de répondre à plusieurs demandes de familles, M Petitemange et Mme Bouvet, invités au conseil d'école, présentent le fonctionnement de l'ALSH, entité communautaire, responsable des activités péri éducatives et péri scolaires. Mme Bouvet explique la répartition des élèves dès 15h35. Les PS et MS partent au château pour y prendre leur goûter après un temps de détente. Les GS restent à l'école pour ce temps de détente (en extérieur dès que possible) et se rendent ensuite au château pour le goûter. Un choix d'activités leur est ensuite proposé chaque jour (un projet mené sur une période par un animateur. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants dès qu'ils le souhaitent. M Petitemange explique qu'un temps calme est mis en place le mercredi après le repas

Concernant l'organisation des vacances scolaires, M Petitemange explique qu'elle est arrêtée par la CCVI qui décide du choix d'ouverture et de fermeture.

A moins de 20 enfants, la structure est fermée. Monsieur Birocheau précise que la municipalité a demandé une rotation des fermetures sur l'ensemble des structures de la CCVI en veillant à garantir équité et cohérence.

Suite à une pétition lancée par une famille, les membres de L'APE ont examiné les résultats. Une représentante de parents indique que 75 familles y ont répondu. A l'issue de cette pétition, un mot a été proposé aux familles et 109 réponses ont été examinées. 30 familles, soient 45 enfants, disent avoir besoin que la structure soit ouverte la première semaine des vacances de Noël.

Certains membres du conseil s'inquiètent de l'augmentation du nombre de semaines de fermeture.

12. relations avec la municipalité

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'entretien de l'établissement. Cet été, comme convenu, la classe de Madame Cheminant a été repeinte.

Cette quatrième classe a été équipée d'étagères supplémentaires.

Un photocopieur relié à l'ordinateur est désormais installé.

L'achat de mobilier supplémentaire (bancs, porte-manteaux et casiers) a été fait en octobre.

La municipalité est vivement remerciée pour tous ces investissements réalisés à la maternelle.

Une évaluation des nuisances sonores a été réalisée en fin d'année passée et laisse apparaître un niveau de bruit très important dans l'école. Un point sera fait lors du prochain conseil d'école

Une commission de sécurité a eu lieu le 15 octobre, en présence des autorités de gendarmerie et de pompiers, de M Le Maire et de M Lemaître. Le bâtiment est apte à recevoir les élèves. Un exercice d'évacuation avait auparavant été effectué en septembre.

Par ailleurs, un temps plein d'ATSEM est toujours souhaitable et nous renouvelons notre demande. Les effectifs de l'école sont constants et l'organisation des ateliers l'après midi rendue très compliquée.

Monsieur Birocheau, chargé de la commission scolaire, explique que ce n'est pas envisageable à l'heure actuelle, compte tenu du coût très lourd de la nouvelle organisation du temps scolaire (30000 euros)

Un équipement informatique sera à envisager en collaboration avec le CARM les ordinateurs n'étant plus du tout adaptés. Monsieur Birocheau indique qu'une réflexion globale sera engagée en 2016 pour étudier le renouvellement du matériel informatique.

Ce dossier sera étudié en collaboration avec le CARM.

L'éclairage devant l'école ne fonctionne plus.

Des dégradations ont été constatées à l'extérieur de l'école. La gendarmerie en a été informée par la municipalité.

La directrice demande également à ce que la fermeture de la porte d'entrée soit contrôlée pour des raisons de sécurité.

REMERCIEMENTS APE :

L'école tient à remercier l'APE et les parents volontaires pour leur soutien permanent :

- La réfection des dessins de sol de la cour a été commencée.
- Le tracé du bac à sable est prêt

Les prochains conseils auront lieu les 4 février et 3 juin 2016.

La séance est levée à 20h50.

La directrice
Sylvie Richard-Fénéant

Pour
la municipalité,

La secrétaire de séance
Mme Cheminant

CONSEIL D ECOLE DU 5 NOVEMBRE

Nom	Prénom	Qualité	Signature
------------	---------------	----------------	------------------

--	--	--	--

